M. Lasies est rappelé à l'ordre

M. Lasies dit que tout le monde a rendu hommage à nos soldats. Il n'y a qu'un soldat qui ait tué.

M. Lasies montre le général Andre. (Exclamations à gauche. Bruit et cris de : Ils causent !

M. Deschanel dit qu'on ne peut applaudir le général pour une parole qui a pu être injurieuse. (Applaudissements au centre et à droite. Réclamations à gauche).

M. Lasies est rappelé à l'ordre.

Nouvelle motion de félicitations

M. Aimond dépose une motion ainsi conçue :

La Chambre s'associe à l'hommage rendu par le gouvernement au corps expéditionnaire de Chine.

L'abbé Gayraud combat la motion Berteaux.

Motion de M. Sembat

M. Sembat dépose une nouvelle motion :

« La Chambre réprouvant désapprouvant les actes de brigandage commis en Chine passe à l'ordre du jour ».

M. Waldeck-Rousseau déclare accepter l'ordre du jour Aimond.

Vote de la motion Aimond

Par 261 voix contre 49, la priorité est accordée à l'ordre du jour Aimond.

Par 329 voix contre 220, la priorité est refusée à la motion Lasies.

MM. de Grandmaison, Sembat et de l'Anpaimie viennent expliquer leur vote.

Le scrutin est clos.

M. Lasies monte à la tribune mais le président conteste au vote en agitant la sonnette.

Le dire partie de l'ordre du jour Aimond est adopté : « La Chambre s'associe à l'hommage rendu par le gouvernement » est adopté par 509 voix contre 26.

Rejet de la motion Berteaux

Le Président met aux voix l'addition Berteaux.

Cette addition est repoussée après une protestation de M. Aynard par 314 voix contre 163.

L'ensemble de l'ordre du jour Aimond est adopté.

La Chambre renvoie à la commission de l'outre une motion de M. Pastre tendant à modifier les règlements relatifs au service en campagne, notamment en ce qui concerne les parts de prises.

La séance est levée à 7 heures et renvoyée à demain 2 heures.

Physionomie de la Chambre

La journée parlementaire a été marquée aujourd'hui par un coup de théâtre, qui a plongé tout le monde, même les plus vieux routiers de la politique dans une profonde stupéfaction.

Après avoir longtemps discuté ce matin l'article de la loi sur la marine marchande limitant les charges du trésor, pour n'en voter qu'un bout petit paragraphe, la Chambre a repris cet après-midi le débat sur l'emprunt de Chine.

On en était arrivé à la fameuse disposition refusant aux congrégations et aux puissances qui ont la capacité juridique le droit de se pourvoir devant la commission des indemnités.

Cette disposition introduite dans le projet par la commission du budget, malgré l'avis du gouvernement, avait donné lieu lors de la discussion générale à une lutte des plus vives, et l'on pensait qu'elle disparaîtrait, au moins cet est elle serait remise au vote de la Chambre, une bataille plus ardente encore.

Il plut cet faire de peu qu'il n'y eût point de désunion du tout.

M. Berthelot ne se trouvait pas dans la salle quand le président a mis son amendement en délibération, et personne ne demandait la parole, on n'avait qu'à voter.

Le ministre des finances a tous cependant à délivrer de son bonc, que le gouvernement accepté l'amendement Berthelot.

Sur ce, le rapporteur, M. Hubbard, a expliqué en deux mots pourquoi la commission du budget persistait à ne pas réclamer l'indemnité pour les congrégations non autorisées.

Puis, M. Berthelot qu'on était allé prévenir dans les couloirs, a défendu son amendement avec une vigueur inférieure, et l'on a voté.

Le gouvernement a eu pour lui 456 voix tandis que la commission du budget n'en obtenait que 84.

Tout cela n'avait pas pris plus d'une demi-heure.

Le vote de la discussion a été mené encore plus grand.

Blochbouché l'amendement Lagasse repris par M. Aldamon ; blochbouché l'amendement Léo Millet repris par M. Levois ; blochbouché aussi le dernier paragraphe de la commission du budget.

Enfin, après les déclarations de rigueur, on arrivait au vote sur l'ensemble de la loi, qui a donné 152 voix de majorité au gouvernement.

Cela dit, tout aussi dans fait un genre de poisons, il ne devait rencontrer la motion de M. Lasies, suite de M. Bidaine de M. Berteaux n'avait suscité un violent tumulte.

Il ne s'agissait plus maintenant de l'emprunt définitif voté depuis quelques minutes, mais on a quelqu'un fermé à propos de la conduite de le corps expéditionnaire et de celle de ces mêmes les missionnaires, à propos des actes de pillage commis à Pékin et à la cour-là.

Pendant une grande heure on n'est jeté mutuellement à la tête les injures les plus sanglantes et cela au milieu de huées, de clameurs et de tintinnabulements interrompus.

T. N.

Une interpellation

Paris, 25 novembre. — Le citoyen Bouzery, député de l'arrondissement de Châlons-sur-Marne, a déposé la demande de mise en accusation du président du Conseil qui fut interpellé à ce sujet lors de la nuit du 22 au 23 à Montceau par les Jaunes contre les membres du syndicat des mineurs.

M. Bouzery dénoncera en même temps à M. Waldeck-Rousseau la violence de la correspondance qui lui était adressée ainsi qu'à ses collègues Sembat et Lafferre, pour le délégué de la Fédération des Mineurs, et par le secrétaire de la Fédération des mineurs belges.

WALDECK-ROUSSEAU

jugé par MM. Brisson et Bourgeois

A l'issue de la séance de ce matin, M. Brisson qui a eu plus que tout autre le bonheur et le mérite de faire [illegible] du gouvernement et de Waldeck-Rousseau, M. Waldeck-Rousseau, en [illegible] M. Bourgeois qui a fait [illegible] du gouvernement, M. Waldeck-Rousseau, en [illegible] [illegible] [illegible]